COMMUNE D'YVOIRE
74140

Mairie d'YVOIRE
3, place de la Mairie
74140 YVOIRE

Téléphone : 04 50 72 80 36
Courriel : mairie@yvoire.fr

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Mise en location d'un local communal
54 Rue des Terroz à Yvoire

Date et heure limites de remise des candidatures :
Mercredi 17 mai 2023 à 12 heures.

Le dossier de candidature est à transmettre, au choix :

-Par dépôt contre récépissé au guichet de la Mairie d'Yvoire aux jours et heures d'ouverture

-Par voie postale : Mairie d'Yvoire, 3 Place de la Mairie, 74140 Yvoire

Sommaire

Article 1 – Contexte et environnement du projet 3
Article 2 - Objet de l'avis d'appel public à candidature 3
Article 3 – Conditions locatives 3
Article 5 – Conditions de remise de candidature 4
Article 6 – Critère de sélection 5

Article 1 – Contexte et environnement du projet

La Commune d'YVOIRE, Commune touristique accueillant plus d'un million de visiteurs par an, classée « Plus beau village de France », « sites et citées remarquables de France », souhaite voir s'installer une boulangerie/salon de thé au cœur du village médiéval.
Le bâtiment communal est situé le long de la promenade des remparts au 54 rue des Terroz.

Article 2 - Objet de l'avis d'appel public à candidature

La présente procédure de mise en concurrence s'inscrit dans une démarche d'implantation d'une activité commerciale dans un bâtiment entièrement réhabilité de 221 m².
Le projet présenté par les candidats contribuera à promouvoir la diversité de l'offre de commerces et de services de proximité en complément des établissements en place.
Le preneur accepte que ce bâtiment soit destiné à un local commercial à usage exclusif d'une activité de fabrication et de vente d'articles de boulangerie pâtisserie et de petite restauration en lien direct avec l'activité de boulangerie-pâtisserie à emporter ou consommer sur place à l'exclusion de toute autre même temporairement.

Article 3 – Conditions locatives

Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de trois mille euros (3 000,00 €). Le montant de la redevance sera révisé chaque année indexée sur l'indice des loyers commerciaux (ILC).
Ce loyer correspond à la valeur locative et s'entend hors droits, taxes et charges.
Le bail commercial est conclu pour une durée de 9 années. La location tient compte du local commercial et du surplus voué à usage d'habitation pour le représentant légal du Preneur et/ou ses employés.
La location sera considérée pour le tout et indivisiblement comme commerciale.

Article 4 – Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera présenté comme suit :

4.1- Pour une société existante

4.1.1 Une notice de présentation comprenant :
- la dénomination sociale et commerciale de la société
- le siège social et les contacts de la société (téléphone, email...)
- nom, adresse, téléphone et adresse mal du gérant ainsi qu'un récapitulatif de son parcours parcours professionnel
- une plaquette commerciale ou un descriptif exact de l'activité exercée

4.1.2 Une présentation du projet avec motivations du candidat comprenant le mode de financement et un prévisionnel d'exploitation sur 3 ans

4.1.3 Les pièces justificatives suivantes :
- Extrait du Kbis datant de moins de 3 mois
- Photocopie de la pièce d'identité du gérant
- Copie des statuts de la société
- Procès-verbal de la dernière séance Assemblée Générale
- 2 dernière liasses fiscales complètes (bilan et compte de résultats)
- Garanties bancaires éventuelles

4.2- Pour une société en cours de création

4.2.1 Une notice de présentation comprenant :
- le nom de la future société et son siège social
- nom, adresse, téléphone et adresse mail du gérant ainsi qu'un récapitulatif de son parcours professionnel
- un descriptif exact et complet de l'activité créée

4.2.2 Une présentation du projet avec motivations du candidat comprenant le mode de financement et un prévisionnel d'exploitation sur 3 ans

4.2.3 Les pièces justificatives suivantes :
- Photocopie de la pièce d'identité du gérant
- Justificatif du domicile du gérant
- Projet de statut
- Garanties bancaires éventuelles

4.2- Pour une personne physique en exploitation en nom propre :

4.3.1 Une notice de présentation comprenant :
- nom, adresse, téléphone et adresse mail de la personne physique ainsi qu'un récapitulatif de son parcours professionnel
- un descriptif exact et complet de l'activité créée

4.3.2 Une présentation du projet avec motivations du candidat comprenant le mode de financement et un prévisionnel d'exploitation sur 3 ans

4.3.3 Les pièces justificatives suivantes :
- Photocopie de la pièce d'identité du gérant
- Justificatif du domicile du gérant
- Curriculum vitae
- Projet de statut
- Garanties bancaires éventuelles

Article 5 – Conditions de remise de candidature

Le dossier d'appel à candidature seront transmis sous pli cacheté avant le mercredi 17 mai 2023 à 12h :
- Soit par lettre recommandée avec accusé de réception,
- Soit par dépôt contre récépissé au guichet de la Mairie d'Yvoire aux jours et heures d'ouverture

Les plis devront porter la mention suivante :

Appel à candidature

Mise en location d'un local communal

NE PAS OUVRIR

Article 6 – Critère de sélection

6.1- Conditions du choix du preneur

- Solidité financière du projet (50%)
- Fabrication artisanale (30%)
- Expérience du preneur (20%)

6.2- Décisions du choix du preneur

Le bail commercial sera attribué par délibération du Conseil Municipal indiquant les conditions et les raisons du choix du candidat.

Pour tous renseignements complémentaires, merci de transmettre vos demandes par mail à : mairie@yvoire.fr

Aucune information ne sera communiquée par téléphone